

Développez vos activités agricoles, pastorales ou halieutiques avec le soutien du projet FAR.

Le projet FAR renforce la compétitivité et la résilience des filières agroalimentaires à Djibouti.

Il accompagne les porteurs de projets dans la production, la transformation, le transport, la commercialisation ou les services d'appui liés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche.

Promoteurs éligibles



- Résidents à Djibouti.
- Disposant d'une reconnaissance administrative.
- Possédant des fonds propres pour contribuer au financement du projet.
- En mesure d'obtenir un crédit auprès d'une institution financière.
- Ayant les capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour mener à bien l'investissement.

Projets éligibles

- Production agricole, pastorale et pêche.
- Artisanat rural et agro-tourisme.
- Services pour l'amélioration du secteur agricole et la valorisation des produits.

Promoteurs NON éligibles



- Organisations de droit public.
- Partis politiques.
- Acteurs en faillite ou en liquidation.
- Personnes en situation de surendettement ou ayant des condamnations pénales.
- Entreprises ne respectant pas les conditions de travail décentes.

Projets NON éligibles

- Projets ayant un impact environnemental ou social négatif.
- Activités commerciales non productives ou sans lien avec les chaînes de valeur agricoles.
- Activités illicites.

Schéma financier FAR. Le financement d'un projet combine trois sources :



La subvention (Contribution à la Dotation en Capital - CDC) est versée une fois les fonds propres déposés et l'accord de crédit obtenu.

Le pourcentage varie en fonction du type d'investissement

Les phases de l'accompagnement FAR



- Présentation du projet
- Vérification de l'éligibilité
- Vérification environnementale et sociale
- Avis de l'Assistance Technique

- Formulation du business plan avec un coach
- Plan de passation des marchés
- Collecte des devis et documents justificatifs
- Avis de l'Assistance Technique

- Transmission du projet à l'UGP puis au COSEL
- Décision d'approbation
- Versement de la CDC après obtention du crédit et disponibilité vérifiée des fonds propres

- Achats selon le plan d'affaires
- Suivi régulier par le coach
- Formations techniques « à la carte »
- Contrôle des exigences environnementales et sociales

CONTACT

projet-far@microfinanza.com | www.projetfar.com



microfinanza

